

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 51 (1913)
Heft: 44

Artikel: Le rapport du garde-champêtre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-209903>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 1^{er} novembre 1913 : Scènes alpicoles valaisannes (M. Gabbud). — Le rapport du garde-champêtre. — Le huit-rellets du charretier (Oscar Naval). — Boutade. — La première révolution vaudoise jugée du Gros de Vaud (A. Suisse). — Politesses reciproques. — Lo martsaud et l'avaoglio (S. G.). — Boutade. — Curiosité déplacée (M.-E. T.). — Français de Germanie. — Sur le tram.

SCÈNES ALPICOLES VALAISANNES

La Pierre.

Si l'on suit la route pittoresque et sinueuse qui, du village alpicoles de Saint-Georges, monte à la station alpestre réputée de Grange-Rousse, que de trop fervents anglo-manes ont vainement tenté de baptiser des noms exotiques aussi baroques que prétentieux de *London-alpin* ou de *Victoria-chalet*, le voyageur ne peut manquer de remarquer, à mi-chemin, à sa gauche, au-dessus de rébarbatifs escarpements rocheux, où de malingres sapins qui végètent misérablement, et d'ébouils mouchetés çà et là de minuscules aulnaies, les pentes raides du *mayen* de Praz-Besse.

Une proéminente arête gazonnée, orientée du midi au nord, sépare nettement Praz-Besse en deux parties sensiblement égales.

Le versant oriental, descendant jusqu'à un fougueux torrent de montagne qui lui ronge le pied et dont le lit évasé est au printemps une voie propice aux avalanches, fait face à Grange-Rousse; le versant occidental, plus accidenté, mais moins escarpé, plonge dans les ébouils et les terrains vagues parcourus par la *chèvrerie* de Saint-Georges.

Les quatre granges du *mayen* — dont deux appartiennent aux Chevrands, les seuls particuliers qui viennent *mayntzer* à Praz-Besse au printemps — sont échelonnées irrégulièrement le long du *chanton*¹ dont j'ai parlé plus haut et dont un guide publié récemment compare la ligne irrégulière, apparaissant au loin, formée par ces chalets, *aux dents d'une scie*.

Dans le *temps*, toute la *remuintze*² (ou le *mayen*, comme vous voudrez) de Praz-Besse était la propriété de la famille Besse, *maison* de cossus villageois, maintes fois représentée dans les listes de conseillers et de forestiers de Saint-Georges. Comme vous le voyez, cette possession, peut-être plusieurs fois séculaires, a présidé à la dénomination actuelle du *mayen*. Aujourd'hui, par ce temps de morcellement, deux rameaux de la famille-mère se le partagent avec les Chevrands, alliés aux Besse depuis deux générations je crois.

A l'extrémité nord-ouest du *mayen*, confinant aux ébouils où des bouquets de roses trémières croissent sous la protection des aulnes flexibles, est un des prés des Chevrands, désigné sous le nom particulier de *Grand-Lapiaz* (lapiaz = pierrier).

Ce coin mérite bien ce dernier nom, car régulièrement, malgré les efforts des propriétaires — gens actifs et laborieux s'il en fut — il est

chaque année comme semé de cailloux de toutes grosseurs qui, abandonnant les crevasses et les pierriers qui dominent cette partie de Praz-Besse, sous les pieds des troupeaux de chèvres et de moutons ou au passage des avalanches descendues des pentes supérieures, s'en vont rouler jusqu'au pré des Chevrands, qui parfois en est littéralement couvert.

Cette circonstance ne permet pas aux Chevrands de tondre à la faux ce gazon sans cesse parsemé de cailloux. C'est pourquoi ceux-ci réservent le Grand-Lapiaz au pacage des vaches en printemps et en automne. Les quelques touffes que la dent des ruminants épargne, ci et là, sont coupées à la faucille, et les cailloux par trop volumineux sont roulés plus loin dans les rocailles, sans autre forme de procès.

Or, un jour, s'amena sur le pré un bloc de dimensions respectables, que Maurice Chevrands — beau luron de vingt-deux ans et *bon ami* d'Euphrosine Lavauchoud, le bouquet des jouvencelles de Saint-Georges, au dire des connaisseurs — n'osa point culbuter, de crainte que la grosse pierre, entraînée par son poids et rebondissant dans les ébouils escarpés, ne vint jusque sur la route de Saint-Georges, accompagnée de toute une avalanche d'autres pierres déplacées par elle, le tout susceptible de mettre en danger la vie des passants.

Tout en gardant ses vaches, le jeune Chevrands réfléchit. Avant longtemps, il eut trouvé sa solution.

— Je vais laisser tomber la nuit, se dit-il; puis après la rentrée du bétail, je m'en viens tout tranquillement au Grand Lapiaz et je culbute la grosse pierre. A cette heure-là, la *manœuvre* ne pouvait présenter aucun danger, même dans le cas improbable où le bloc roulant jusqu'au fond de la vallée, couperait en écharpe la route de Grange-Rousse.

Le soir même le projet fut mis en exécution.

Poussée vigoureusement par les bras souples et nerveux du jeune homme, la pierre fut mise en mouvement; en deux bonds elle avait franchi les limites du pré, puis rompant ou ployant les aulnes du tailli, elle disparut dans l'obscurité croissante, tandis que le bruit de sa course assourdissait quelques minutes les oreilles de Chevrands avant de se perdre tout à fait.

L'armailli revint à sa grange, satisfait du travail accompli. Dans un coin, son modeste lit était aménagé. Paisiblement il y prit place et ne tarda pas à s'endormir du sommeil du juste, en dépit des coups de sonnette fréquents, qui accompagnaient la rumination de son troupeau, dont il n'était séparé que par une simple cloison de planches.

Ah certes, il espérait mieux dormir qu'il ne le fit!

A peine Chevrands avait-il fermé les yeux, qu'un rêve atroce, un affreux cauchemar vint le torturer, causant à son être des transes terribles, des heures indescriptibles d'angoisse inconsciente. La pierre! la pierre maudite qu'il avait culbutée du Grand Lapiaz, avait franchi taillis, ébouillis et prairies pour venir s'abattre

sur la grande route, juste au moment où par le plus fatal des hasards, venait à passer son amie, son Euphrosine chérie, descendant à cette heure tardive de Grange-Rousse, où elle était engagée pour la saison à l'« Hôtel des Alpes », à la maison paternelle où un pressant message l'avait appelée.

Le malheureux dormeur avait la vision affreuse de la jeune fille gisant sans vie sur la route, une mare de sang à ses côtés. Le bloc homicide s'était arrêté quelques pas plus loin. Une sueur froide inondait le front et les tempes du berger. La douleur et le remords s'acharnaient sur le pauvre halluciné, palpitant et tremblant. Un réveil en sursaut mit fin à son tourment.

Mal éveillé encore, Maurice Chevrands, à peine vêtu, franchit le seuil du chalet d'un bond et se porta sur les lieux où la pierre avait passé, pour s'assurer que le cruel songe dont il venait de sortir avait été une vaine obsession.

Heureusement la réalité vint calmer ses esprits agités. Son rêve était une pure chimère. Rien d'anormal ne s'était passé la dernière nuit, la fameuse pierre s'était immobilisée dans un enfoncement du sol, bien au-dessus de la route. Au surplus, comme il eut le loisir de s'en assurer ensuite, sa bien-aimée avait passé cette nuit mémorable dans sa plus douce quiétude, chez ses patrons de la station estivale. Peut-être, ce que la chronique orale des gazetières du village ne peut cependant affirmer, pensait-elle à son promis dans un rêve d'or au décor féerique?

Tout va bien qui finit bien, dit-on. Mais le pauvre Chevrands se rappelle maintes fois auprès de sa fiancée, qui deviendra la digne compagne de sa vie, ce terrible songe d'*Athalie*. Du reste, l'intense émotion ressentie se trahirait toute seule par la chevelure d'ébène du garçon qui, dès le macabre cauchemar, s'est parsemée de nombreux fils blancs.

M. GABBUD.

Le rapport du garde-champêtre.

Il serait dommage de ne pas relever le texte de ce rapport rédigé par un garde-champêtre du Gard :

« J'ai l'honneur de faire savoir à M. le sous-préfet que le sieur J. C., être fou, privé de raison et sans discernement, s'est fait écraser par un train qui passait exprès. Je me suis transporté sur les lieux et j'ai conclu que, la tête ayant été détachée du tronc, la mort avait dû être instantanée. Le sieur C... est d'autant plus coupable que pareil fait lui était arrivé l'année dernière à pareille époque. »

On ne sait ce qui, dans ce document, est le plus digne d'être noté : la méchanceté des trains dans le Gard, l'obstination de cette victime rolapse qui s'acharne à se faire décoller deux années de suite, ou le robuste bon sens et la puissance de déduction logique du brave représentant de la loi.

¹ Chanton = arête.² Remuintze = mayen, ou partie d'un alpage.